

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

① N° de publication :
[A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction].

2 292 217

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

②

N° 74 38122

⑤④ Fil à plomb traçeur.

⑤① Classification internationale (Int. Cl.²). **G 01 C 15/10.**

②② Date de dépôt **20 novembre 1974, à 15 h 12 mn.**

③③ ③② ③① Priorité revendiquée :

④① Date de la mise à la disposition du
public de la demande **B.O.P.I. — «Listes» n. 25 du 18-6-1976.**

⑦① Déposant : **DELAUNAY Antoine, résidant en France.**

⑦② Invention de :

⑦③ Titulaire : *Idem* ⑦①

⑦④ Mandataire :

On connaît proprement dit le fil à plomb, ou masse de métal attachée à l'extrémité d'un fil et servant à vérifier l'aplomb d'objets ou d'ouvrages de charpente, de maçonnerie ou autre servant à donner la verticale, mais malheureusement ceux-ci ne peuvent tracer une ligne droite verticale, comme on le ferait avec une règle.

La présente invention consiste à permettre lorsque la verticale est trouvée, ce qui est rapide, de pouvoir la marquer en trait continu, soit sur la maçonnerie, soit sur une cloison en bois ou autre.

Pour cela, ce fil à plomb comprend un boîtier dans lequel une bobine contient une certaine longueur de fil, à l'extrémité duquel sera fixé le fil à plomb ordinaire ou sphérique, et accroché au sommet de la maçonnerie ou cloison dont on désire prendre la verticale. Ce boîtier comportera une ouverture par laquelle on introduira une poudre colorée, ou du talc, dans laquelle coulissera le fil après s'en être imprégné.

Une fois le fil à plomb arrêté à la verticale, il suffit de le maintenir contre la cloison, et entre le pouce et l'index de la main, soulever le fil tendu et le relâcher brusquement, ce qui aura pour but de laisser tomber le talc adhérant au fil, sur la maçonnerie et marquer ainsi un trait droit vertical continu, facilitant ainsi, d'effectuer le travail avec précision et justesse.

L'invention sera bien comprise en se référant à la description et aux dessins annexés à titre d'exemples schématiques, indicatif non limitatif ceux-ci étant sujets à de nombreuses variantes, de réalisations et d'applications, comme produit industriel nouveau.

La Figure - 1 - représente vu en coupe le boîtier (1) dans lequel une bobine montée sur un axe horizontal et munie de crans d'arrêt sur laquelle sera enroulée en (2) le fil (3) à l'extrémité duquel sera fixé le fil à plomb (10) (FIG-3-) Des vis de réglage (6) auront pour but d'éloigner le fil à plomb de la maçonnerie de façon que celui-ci soit libre verticalement. Une oreille (4) servira à réenrouler le fil. Un trou (7) sert à accrocher le boîtier au sommet de la maçonnerie. En (9) étrier centralisant la descente du câble à la verticale. Ce boîtier contient du talc ou de la poudre colorée.

La figure - 2 - représente vu en coupe le boîtier proprement dit montrant en (8) l'ouverture par laquelle sera introduit la poudre.

La Figure - 3 - montre le fil à plomb classique.

5 La Figure - 4 - montre le fil à plomb traqueur vu de face placé au sommet de la maçonnerie ou cloison.

La Figure - 5 - montre le fil à plomb vu en coupe de profil montrant l'utilité des vis de réglage (6) écartant le fil de la maçonnerie.

10 La Figure - 6 - représenté ici horizontalement, (la place manquent pour faire le dessin verticalement) le fil (3) tendu puis relâché de façon que la poudre dont il est imprégné tracé le trait représenté ici en pointillé sur la maçonnerie.

15 Bien entendu l'invention ne se limite pas au mode de réalisation représenté et décrit et aux dessins annexés, elle peut varier de forme, de modèle, de matière de dimensions, sans que soit altéré le principe de l'invention, Le but étant de rester dans le cadre de l'idée nouvelle, objet de ce présent brevet.

R E V E N D I C A T I O N S

- 5 1° - Dispositif ou fil à plomb traqueur, permettant un traçage vertical par le fait que le fil imprégné de talc ou de poudre, une fois tendu et maintenu à sa base contre la paroi, en soulevant le fil ou cordeau et le relacher brusquement, la poudre se sépare du fil et trace sur la paroi verticale, une ligne droite continue, permettant de travailler avec précision et aplomb.
- 10 Caractérisé par le fait qu'il se compose d'un boîtier suspendu au sommet de la paroi et dont le fil est muni à son autre extrémité d'un poids métallique *ou sphère* -
- 15 2° - Dispositif selon la revendication - 1 - Caractérisé par le fait que ce fil à plomb se compose d'un boîtier dans lequel est enroulé sur un axe horizontal avec cran d'arrêt un cordeau ou ficelle, à l'extrémité duquel sera fixé le fil à plomb .
- 3° - Dispositif selon la revendication -2- caractérisé par le fait que ce boîtier est garni de talc ou poudre colorée ou non dont le fil s'en imprégnera en se déroulant.
- 20 4° - Dispositif selon la revendication -2- Caractérisé par le fait que le boîtier est muni de vis assez longues dites de réglages permettant d'écarter selon les cas, le boîtier de la cloison afin que le fil se déroule librement, à la verticale.

